



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Bassins, le 23 juin 2020

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal 02-20

ouï les conclusions du rapport de la commission des Finances,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- D'accepter le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 soit 16'650'000 en précisant que chaque demande de crédit extrabudgétaire pendant la législature doit être présentée et avalisée par le Conseil Communal ainsi que les autres valeurs des tableaux de synthèse.

Avec l'amendement suivant :

- En supprimant la mention « ...ainsi que les autres valeurs des tableaux de synthèses »

Le Président

François Martignier



Le Secrétaire

Karim Donnet